



VOLUME 0, N° 1  
DECEMBRE 2023  
ISSN : 1987 -1678



## *Revue Internationale Maaya*

*Revue Semestrielle de l'Institut National  
de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS)*

*Courriel : [revuemaaya@revuemaaya.com](mailto:revuemaaya@revuemaaya.com)*

*Site Web : [www.revuemaaya.com](http://www.revuemaaya.com)*

**Bamako-Mali, Quartier : Hippodrome, Rue : Amilcar Cabral**

**Tél : (+223) 73 16 68 24 / 73 10 48 27**



*ISSN : 1987 -1678*

Revue Semestrielle de l'Institut National de Formation des  
Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali

Volume 0, Numéro 1, Décembre 2023

Maquette et mise en page : Dr. Issa OUATTARA

## **ADMINISTRATION DE LA REVUE**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

**REDACTEUR EN CHEF** : Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

**REDACTEUR EN CHEF ADJOINT** : Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

### **SECRETAIRES DE REDACTION**

Dr Issa OUATTARA, Géographe-Environnementaliste, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Boureima BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

M. Ibrahima DIALLO, Informaticien, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

### **COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Psychologie Clinique, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Pr Idrissa Soiba TRAORE, Professeur Titulaire, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Essè AMOUZOU, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Sociologie du développement, Université de Lomé (Togo)

Pr Bouréma KANSAYE, Professeur Titulaire, Sciences Criminelles, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Souleymane COULIBALY, Professeur Titulaire, Psychiatrie, CHU du Point-G de Bamako (Mali)

Pr Abdoulaye NIANG, Professeur Titulaire, Sociologie, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Ismaila Zangou BARAZI, Professeur Titulaire, Arabe, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Afsata PARE, Professeur Titulaire, Psychologie, Université Norbert Zongo (Burkina-Faso)

- Pr Seydou MARIKO, Professeur Titulaire, Géographie, Ecole Normale Supérieure (Mali)
- Pr Abdoulaye DIOP, Professeur Titulaire, Lettres, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Pr Tamba DOUMBIA, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Augustin EMANE, Professeur Titulaire, Droit, Université de Nantes (France)
- Pr Akoye Massa ZOUMANIGUI, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (Guinée)
- Pr Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Pr Ya Eveline TOURE, Professeur Titulaire, Psychologie de l'Education, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)
- Pr Samba DIOP, Professeur Titulaire, Anthropologie Médicale et Ethique, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)
- Pr Assane DIAKHATE, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Université Gaston Berger (Sénégal)
- Pr Joseph SAHGUI, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Linguistique, Université d'Abomey Calavi (Bénin)
- Pr Adama DIABATE, Professeur Titulaire, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)
- Pr Emmanuel BECHE, Professeur Titulaire, Technologie Educative, Université de Maroua (Cameroun)
- Pr Angeline NANGA, Professeur Titulaire, Sociologie de la communication, Université Félix Houphouët Boigny (Côte-d'Ivoire)
- Dr Cheick-Oumar FOMBA, Directeur de Recherche, Sciences de l'Education, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)
- Dr Bréma Ely DICKO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Dr Baba COULIBALY, Maître de Recherche, Géographie, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Kawélé TOGOLA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Belco OUOLOGEUM, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ichaka CAMARA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mamadou DIA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Didactique des Langues, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Aboubacar Sidiki COULIBALY, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine Boubakar TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Amadou TRAORE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université de Ségou (Mali)

#### **COMITE DE LECTURE**

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Yao Jean-Aimé ASSUÉ, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie Sociale et Economique, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Oumar TRAORE, Maître de Recherche, Sciences de l'Éducation, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Seydou KEITA, Maître de Recherche, Anthropologie, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Mali)

Dr Seydou LOUA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Aly TOUNKARA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mohamed Oualy DIAGOURAGA, Maître de Recherche, Sociologie, Institut d'Études et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Mali)

Dr Madjindayé YAMBAIDJE, Maître de Conférences, Littérature, Université de N'Djaména (Tchad)

Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Sociologie de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique Appliquée aux Sciences Sociales, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Youssouf KARAMBE, Maître de Conférences, Anthropologie, Institut National de la Jeunesse et des Sports (Mali)

Dr Fodié TANDJIGORA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Afou DEMBELE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Modibo DIARRA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moussa dit Martin TESSOUGUE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoukadi Oumarou TOURE, Maître de Conférences, Population - Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane S. TRAORE, Maître de Conférences, Changements climatiques et Utilisation des Terres, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata MAIGA, Maître de Conférences, Géographie de l'Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Djakanibé Désiré TRAORE, Maître de Conférences, Sciences Environnementales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Kadidiatou COULIBALY, Maître de Conférences, Démographie-Migration, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr El Haj Ousmane BORE, Maître de Conférences, Histoire, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Sékou Mamadou TANGARA, Maître de Conférences, Gestion du Patrimoine, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Salif TOGOLA, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Sidy Lamine BAGAYOKO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye GUINDO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ahmadou MAIGA, Maître de Conférences, Psychologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Augustin BOMBA, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Alassane GAOUKOYE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moriké DEMBELE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma TOURE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ibrahim MALAM MAMANE SANI, Maître-assistant des Universités du CAMES, Sociologie, Université Abdou Moumouni (Niger)

Dr Yakouréoun DIARRA, Chargé de Recherche des Universités du CAMES, Sociologie de l'Environnement, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Drissa TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte-d'Ivoire)

Dr Ibrahim MAIGA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Balla DIALLO, Maître-assistant, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Ahamadou DIYA, Chargé de Recherche, Géographie rurale, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa OUATTARA, Enseignant-Chercheur, Géographie de l'Environnement, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Ahmed Baba SINGARE, Maître-assistant, Economie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye KONE, Maître-assistant, Droit de la Santé, Inspection de la Santé (Mali)

Dr Almamy SYLLA, Maître-assistant des Universités du CAMES, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr N'Gna TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Boubacar SANOGO, Maître-assistant, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata FOFANA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (Mali)

Dr Mariam MAIGA, Maître-assistant, Droit de la Santé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, Maître-assistant, Economie du développement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Seydou I. KANTE, Maître-assistant, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Bréhima Chaka TRAORE, Maître-assistant, Sociologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Adama KONE, Enseignant-Chercheur, Géographie Humaine, Université de Gestion et du Développement Durable (Mali)

## INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

---

Les textes soumis à la **Revue Internationale MAAYA (RIM)** doivent se conformer scrupuleusement aux recommandations aux auteurs, notamment les normes typographiques, scientifiques et de référencement. Ils doivent aussi être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication ou d'une publication dans une autre revue.

Les normes rédactionnelles de la revue sont essentiellement celles du CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI).

### STRUCTURE DE L'ARTICLE

La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Matériel et Méthodes, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.**

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres jusqu'à 3 niveaux, pas plus (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.1.1 ; 2. ; 2.1 ; 2.1.1 ; 3. ; 3.1 ; 3.1.1., etc.).

## **DIRECTIVES DE PRESENTATION DES MANUSCRITS**

### **Format général du manuscrit**

Le fichier doit être au format Word (.doc ou .docx) avec une marge haut/bas ; gauche/droite de 2,5 cm de format A4, et en caractères Times New Roman.

### **Volume du texte**

Le volume du texte doit être compris entre 15 000 et 35 000 signes y compris l'espace. L'article doit être compris entre 10 et 15 pages.

### **Titre**

Le titre doit être original, spécifique, informatif, concis, et compréhensible par des lecteurs qui ne sont pas du domaine de l'auteur. Il doit être centré avec une police de taille 14 en gras, en majuscule et à l'interligne 1. Le titre ne doit pas dépasser 15 mots dans la mesure du possible. Il doit être en français suivi de sa traduction en anglais, et en anglais suivi de sa traduction en français en fonction de la langue d'écriture de l'article.

### **Auteurs et Institutions d'affiliation**

Les prénoms et noms complets des auteurs doivent être indiqués et séparés par une virgule. Ils doivent être suivis par l'affiliation des auteurs comme suit : nom de l'institution, ville, pays.

Le prénom (en minuscule, sauf première lettre) suivi du nom (en majuscule) et l'adresse de l'auteur, doivent être à la taille 12 points et à l'interligne 1 et en gras. Le titre de l'article, le prénom et nom de l'auteur ainsi que son adresse doivent être dans des paragraphes différents et séparés par un espace.

Pour les articles collectifs, l'auteur correspondant doit être marqué en Astérisque (\*) avec son adresse, son mail et numéro de téléphone dans un paragraphe différent. **Ces informations ne sont pas transmises aux lecteurs.**

### **Titres et sous-titres**

Les titres et sous titres sont autorisés jusqu'à 3 niveaux, pas plus. Seule la première lettre des titres et sous titres doit être en majuscule.

### **Résumé et mots clés**

Le résumé doit exposer brièvement : le contexte, la problématique et l'objectif de l'étude, la méthodologie utilisée, les résultats majeurs de la recherche, et ouvrir le sujet vers d'autres perspectives. Il ne doit pas dépasser 300 mots et cinq (5) mots-clés classés par ordre

alphabétique. Les auteurs sont invités à minimiser l'utilisation des abréviations dans le résumé.

### **Illustrations (tableaux, graphiques, images, cartes, schémas)**

Les tableaux, graphiques, cartes, images, schémas doivent être faits dans des formats simples et numérotés en chiffres arabes. Les titres doivent être placés au-dessus (exemple : Tableau 1 : titre) et leurs sources en-dessous. Les références aux tableaux, graphiques, images, cartes dans le texte doivent être placées entre parenthèses à la fin de la phrase.

Les images doivent être au format JPEG ou PNG avec une résolution d'au moins 200 dpi, 10×15 cm et un minimum de 1 000 pixels de large.

### **Citations et notes de bas de page**

Les passages cités sont présentés en italique et entre guillemets. Toutefois, les citations de plus de trois lignes sont renvoyées à la ligne avec une interligne 1 et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point sans guillemets.

Les références de citation sont intégrées au texte citant selon la norme APA suivant les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées)

### **Exemples :**

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères (Diakitè, 1985, p. 105).

- Parlant des itinéraires thérapeutiques suivis par les patients après une fracture osseuse, I. Diallo (2022, p.211) écrit :

La plupart des patients commencent par la médecine moderne pour terminer au niveau de la médecine traditionnelle. Certains se consacrent entièrement à la médecine traditionnelle. Ces itinéraires se caractérisent par leurs tracasseries dans l'accès aux soins adéquats. La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires.

**NB :** Les références bibliographiques en notes de bas de page ne sont pas acceptées. Elles doivent être insérées dans le texte suivant la norme APA : Nom auteur, Année, Page.

**Exemple 1 :** La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires (Diallo, 2022, p.211).

**Exemple 2 :** Selon I. Diallo (2022, p.211) : « *La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires.* »

### **Références bibliographiques**

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>de</sup> éd).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

#### **- Pour un ouvrage**

##### **Exemple**

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

#### **- Pour un ouvrage collectif ou chapitre d'ouvrage**

##### **Exemple :**

KONE Félix-Yaouaga, 2005, La décentralisation à Katiola : jeux et enjeux, in FEY Claude (dir. ou éd), *La décentralisation au Mali*, Paris, L'Harmattan, p.160-200.

#### **- Pour un article**

##### **Exemple :**

OUATTARA Issa, MAIGA Fatoumata, TOURE Abdoukadi-Oumarou, DIYA Ahamadou, MAIGA Thierno, 2021, « Environnement, économie locale et fermeture de la mine d'or de Morila, Mali », *Revue Hommes – Peuplements- Environnements (HoPE)*, vol 2, n°4, pp.1-12.

**- Pour une thèse ou un mémoire****Exemple :**

N'DIAYE Baba Faradji, 2015, *Changements climatiques et dynamiques des systèmes de production agricole dans le Cercle de Banamba, Région de Koulikoro au Mali*, Thèse de doctorat, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, Mali.

**- Pour les sources Internet****Exemple :**

- DURAND Michel, 2012, La gestion des déchets dans une ville en développement : comment tirer profit des difficultés actuelles à Lima, *Flux*, n°87, pp.18-28, [en ligne], <http://www.cairn.info/revue-flux..>, consulté le 12/1<sup>er</sup>/2016.

**Règles d'éthique et de déontologie de l'édition scientifique**

La revue est particulièrement intransigeante sur le plagiat qui discrédite la revue et déshonore à vie un scientifique. A cet effet, la revue dispose d'un logiciel anti-plagiat auquel tous les articles sont soumis. A la suite de cette vérification, les articles qui seraient une reproduction partielle ou entière de travaux d'autrui, seront immédiatement rejetés avant leur soumission aux lecteurs.

**CORPS DU TEXTE**

Le corps du texte doit être en police de taille 12, Times New Roman avec une interligne de 1.5 sans espacement de paragraphe. Le manuscrit soumis doit être présenté sous le format IMRaD, comme suit : **Introduction, Matériel et méthodes, Résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.**

**Introduction**

Elle doit présenter le contexte du sujet, faire le point sur la revue de la littérature à partir de références bibliographiques, et énoncer les objectifs/hypothèses de l'étude. A ce niveau, l'auteur doit privilégier la démarche en entonnoir en traitant de l'état de la question à l'échelle mondiale, continentale, nationale et locale.

### **1. Matériels et méthodes**

Cette section doit présenter la zone d'étude : géographiquement, socio-économiquement et culturellement, la période de l'étude, les approches utilisées pour conduire l'étude incluant les matériels utilisés, la description des outils utilisés pour la collecte des données. Les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données doivent être précisées à ce niveau. La population cible de l'étude, l'échantillon retenu : taille, composition, critères de choix, et les variables de l'étude doivent être clairement précisés et justifiés.

### **2. Résultats**

A ce niveau, il s'agit d'exposer de façon claire, rigoureuse et objective les résultats, les interpréter et les analyser.

### **3. Discussion**

Elle doit rappeler l'essentiel des résultats, établir leurs liens avec l'objectif de l'étude et faire une analyse critique de la validité des résultats. Elle comparera les résultats obtenus à ceux de travaux déjà effectués qui les confirment ou les infirment.

### **Conclusion**

Elle doit rappeler ce qui a été fait comme travail à la lumière de la problématique et indiquera si la problématique posée dans l'introduction a été répondue ou pas. Elle devra également indiquer à la fin la portée, les limites de l'étude et les perspectives.

### **Références bibliographiques**

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités dans le corps de l'article. Ces références doivent être classées par ordre alphabétique.

**Remerciements (s'il y a lieu) :** les remerciements seront placés à la fin de l'article.

## ÉDITORIAL

---

La création de la **Revue Internationale MAAYA (RIM)**, témoigne de l'engagement scientifique de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali à contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques. Revue pluridisciplinaire à comité de lecture, la **RIM**, publie les articles en ligne dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines. La revue ne peut publier un article que s'il se conforme aux normes CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>ème</sup> session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI). Les articles soumis à la revue sont anonymement instruits par deux spécialistes. Sur la base des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication du manuscrit, de son rejet ou demande à l'auteur de le réviser.

Ce premier numéro est composé de 12 articles. Certains auteurs ont traité : les politiques sociales de logements au Mali, la corruption sur les routes migratoires, les obstacles liés à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte-d'Ivoire, les cours à domicile, la dyslexie et de la transposition didactique. D'autres auteurs ont consacré leur contribution à l'histoire des grandes famines dans la boucle du Niger et à l'apport de l'Égypte ancienne à l'Afrique subsaharienne sur le plan religieux. Un autre groupe d'auteurs s'est penché sur l'apport de l'Inter-collectivité du Sourou à la préservation de l'environnement dans un contexte de crise sécuritaire, la filière karité, la desserte en eau potable et l'impact de la chaîne logistique d'approvisionnement sur la performance des cantines scolaires au Mali.

La diversité des thématiques illustre le caractère pluridisciplinaire de la revue.

En ma qualité de Directeur de publication, j'exprime ma profonde gratitude au Comité Scientifique et de lecture, au Comité de rédaction qui, ont rendu possible, la réalisation de ce numéro inaugural.

Agréable lecture !

---

**Le Directeur de publication**

**Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO**  
*Chevalier de l'Ordre National*

**AVERTISSEMENT**

**Les opinions émises dans les contributions n'engagent que leurs auteurs.**

## SOMMAIRE

### ▪ SOCIOLOGIE / ANTHROPOLOGIE

UNE ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE DES POLITIQUES SOCIALES DE LOGEMENTS AU MALI, **Almamy SYLLA**.....1

LA CORRUPTION SUR LES ROUTES MIGRATOIRES DU MALI, UN OBSTACLE A L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE, **Fodié TANDJIGORA**.....19

### ▪ HISTOIRE

OBSTACLES LIES A LA PROTECTION DES REFUGIES ET DES DEPLACES INTERNES EN COTE D'IVOIRE (1990-2016), **Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE**.....30

L'HISTOIRE DES GRANDES FAMINES DANS LA BOUCLE DU NIGER DE 1870 A 1985, **Djibril SOUMARE, Ali DIABIGUILÉ**.....42

L'APPORT DE L'ÉGYPTES ANCIENNE A L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SUR LE PLAN RELIGIEUX, **Mahamadou TOURE**.....53

### ▪ SCIENCES DE L'EDUCATION

COURS A DOMICILE A BAMAKO : INCIDENCE DU STATUT SOCIO-ECONOMIQUE DES PARENTS SUR LES INEGALITES SCOLAIRES, **Ibrahima TRAORE, Abdramane KONE, Moctar SIDIBE**.....66

LA DYSLEXIE DEVELOPPEMENTALE AU MALI : CAS DU CENTRE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE OUELESSEBOUGOU, ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KATI, **Ya SAMAKE**.....80

LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE : UNE COMPETENCE PEU ENSEIGNEE DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS A L'ENSUP, **Sékou Mory NAMAKRI, Issa DIAMOUTENE**.....92

### ▪ ENVIRONNEMENT

APPORT DE L'INTER-COLLECTIVITE DU SOUROU A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE DE CRISE SECURITAIRE, **Issa OUATTARA, Issa DIALLO, Lamine SANDY** .....104

### ▪ DEVELOPPEMENT LOCAL

IMPORTANCE ET DIFFICULTES DE LA FILIERE KARITE DANS LA COMMUNE RURALE DE SIBY, CERCLE DE KATI AU MALI, **Bakari SANOGO, Modibo Z. COULIBALY**.....120

DESSERTER EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE M'PESSOBA, REGION DE KOUTIALA AU MALI, Marc KIENOU, **Mariam F. KONATE**, **Kadidiatou COULIBALY**, **Famagan-Oulé KONATÉ** .....135

▪ **SCIENCES DE GESTION**

IMPACT DE LA CHAINE LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT SUR LA PERFORMANCE DES CANTINES SCOLAIRES DANS LE DISTRICT DE BAMAKO ET LA REGION DE KOULIKORO, **Néné Aminata CISSE**, **Mouhamed B DIARRA**, **Oumar Diandjo TRAORE**, **Mohamed Amadou Salia DICKO**, **Salia Sinaly TRAORE**.....150

# UNE ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE DES POLITIQUES SOCIALES DE LOGEMENTS AU MALI

Dr Almamy SYLLA

Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), Mali

Contact : [syllaalmamy@gmail.com](mailto:syllaalmamy@gmail.com)

---

## Résumé

Les questions de logements sont cruciales dans les environnements urbains en général, en particulier dans les pays en développement comme le Mali. L'existence des opportunités dans les villes explique en partie la forte concentration de la population occasionnant un important besoin de se loger. Au Mali, les difficultés de mobilisation du sol et la volonté généralisée des populations de disposer leur « chez soi » ont occasionné une crise de logements. L'objectif de cette étude est de procéder à une analyse sociohistorique des politiques sociales de logements au Mali dans une perspective de l'institutionnalisme historique. Pour la collecte des données, l'approche qualitative basée sur des entretiens individuels de type semi-directif et la recherche documentaire ont été convoquées. Les résultats de l'étude révèlent que les politiques sociales de logements ont suivi diverses trajectoires, qui correspondent chacune à des orientations politiques des régimes politiques. De la période coloniale à la fin des années 1990, on note que les politiques sociales de logements ont été moins inclusives, tandis qu'à partir des années 2000, on assiste à l'institutionnalisation de la politique nationale de logements sociaux et des coopératives d'habitat qui ont le mérite d'avoir pris en compte le genre, le maillage territorial, les inégalités de revenus et l'indigence dans leur formulation et mise en œuvre. Malgré ces avancées notoires, ces politiques sociales de nouvelles générations ont épousé une allure urbaine.

**Mots clés :** Inclusion, Logement, Politiques, Sociohistoire.

---

## A SOCIO-HISTORICAL ANALYSIS OF SOCIAL HOUSING POLICIES IN MALI

---

### Abstract

Housing issues are crucial in urban environments in general, and in developing countries like Mali in particular. The existence of opportunities in cities partly explains the high concentration of the population, resulting in a significant need for housing. In Mali, the difficulties of

mobilizing land and the widespread desire of the population to have their own "home" have led to a housing crisis. The aim of this study is to carry out a socio-historical analysis of social housing policies in Mali from the perspective of historical institutionalism. Data were collected using a qualitative approach based on individual semi-directive interviews and documentary research. The results of the study reveal that social housing policies have followed various trajectories, each corresponding to the political orientations of the political regimes. From the colonial period to the end of the 1990s, social housing policies were less inclusive, while from the 2000s onwards, we witnessed the institutionalization of the national social housing policy and housing cooperatives, which have the merit of having taken gender, territorial coverage, income inequalities and destitution into account in their conception and implementation. Despite these significant advances, these new-generation social policies have taken on an urban look.

**Key words:** Housing, Inclusion, Policies, Sociohistorical.

---

## Introduction

Les sociétés maliennes dans la longue durée ont développé des pratiques sociales basées sur le soutien familial, lignager et communautaire fonctionnant sur la base des principes de l'économie morale tels que : la solidarité, la réciprocité, l'entraide et l'hospitalité (Kuépié, 2012, p.199-200). Ces valeurs et principes constituaient le socle d'un vaste système d'assurance et de protection sociales lors de la survenue des sécheresses, de la maladie, de la famine, de la vieillesse ou de l'indigence.

Dans les sociétés dites traditionnelles maliennes, ce genre de solidarité était extensible à tous les domaines de la vie sociale, y compris la construction des habitats pour les couches vulnérables. Ces pratiques de solidarité, de prise en charge sociale du risque, de justice sociale et d'équité sont assimilables à celles de l'État-providence (*Welfare State* ou *Sozialstaat*) dans ses déclinaisons *bismarckienne*, *beveridgienne* et *painéenne*. Cependant, l'entrée des sociétés maliennes dans l'économie de marché et l'individualisme ont commencé à éroder les soubassements de cette solidarité au point que la « tradition communautaire villageoise » est devenue un mythe pour certains (Jonckers, 1994, p.121). Nonobstant l'effritement progressif des valeurs de solidarité, le Mali reste encore un pays où la solidarité traditionnelle, quoique circonscrite à des domaines précis de l'action sociale et économique, résiste à l'individualisme et l'économie de marché.

Les politiques sociales institutionnalisées dans le corps de l'État malien sont toutes héritières, dans une certaine mesure, de la colonisation, et d'une certaine façon des empires médiévaux, qui ont jeté les bases des systèmes de solidarité, d'assistance, d'hospitalité, et dans une large mesure celles des politiques sociales et économiques du Mali postcolonial. Des empereurs songhay organisaient des distributions gratuites de céréales, de lait et de bétail, à leur sujets victimes de calamités naturelles (Bagayogo, 1986, p.1). Cela atteste une certaine institutionnalisation dans les corps des États médiévaux maliens du secours d'urgence et de la prise en charge de la privation à travers les âges dans les territoires du Soudan Français devenu en 1960 la République du Mali. De la période coloniale à la post-colonie malienne, les régimes politiques successifs ont mis en place une série de politiques sociales en matière d'éducation, d'emploi, de santé et du logement. Ces politiques dans leurs orientations ont tenté de prendre en compte, à travers des formes de solidarité institutionnalisée, la protection sociale, l'assistance sociale de diverses catégories sociales ; à savoir les enfants, les jeunes, les femmes, les veuves, les indigents, les employés du secteur privé, les victimes de calamités naturelles ou de crises sociales et politiques et les personnes handicapées. Le logement est non seulement un élément structurant de la vie sociale, mais aussi un domaine par excellence des politiques sociales.

Dans un premier temps, l'article traitera de l'ancrage théorique et du cadre conceptuel qui balisent l'étude. Dans un deuxième temps, il traitera de la méthodologie mobilisée pour la collecte et l'analyse des données. Enfin, l'article abordera les politiques sociales de logement en fonction des quatre périodes historiques : la période coloniale, la période postindépendance, la période des PAS et la période de l'ouverture démocratique.

### **Ancrage théorique**

La présente étude s'inscrit dans les théories féministes inter-sectionnelles et l'*Empowerment*. L'*Empowerment* est un « processus » permettant progressivement aux individus, aux communautés ou aux organisations « [d'] acquérir la capacité d'agir » (Ninacs, 1995, p.2) et de s'autonomiser. Ce processus tient compte des besoins, aspirations et contraintes de l'ensemble des acteurs de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques sociales. L'approche de l'*Empowerment* reconnaît le droit et la capacité des personnes à « exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent » (Le Bossé 2003, p.31). Une telle approche est attentive à la justice sociale, l'autodétermination, aux besoins, aspirations

et préoccupations de l'ensemble des parties prenantes des politiques sociales (Le Bossé 2003, p.31).

Quant à l'*analyse féministe inter-sectionnelle*, elle vise avant tout à rendre les politiques, services et programmes plus accessibles et inclusifs pour les couches vulnérables, y compris les femmes (Crenshaw, 1991 ; McCall, 2005). L'analyse féministe inter-sectionnelle permet d'évaluer l'intégration de la sexo-spécificité dans les politiques sociales. Elle cherche à appréhender la manière par laquelle les politiques, les services et les programmes publics prennent en compte les perspectives, savoirs et expériences d'un éventail diversifié de personnes et de communautés.

### **Cadre conceptuel**

La trajectoire suivie par l'État postcolonial du Mali a permis l'émergence d'un nombre important de concepts dont l'analyse permet de contextualiser des politiques sociales, leur nature et leurs limites et d'appréhender leurs usages par les différents régimes politiques. Pour ce faire, la notion de politique sociale mérite d'être explicitée dans le cadre cette étude. Dans cet article, nous nous faisons nôtre de la définition de la politique sociale de T. Mkandawire (2011, p.1), selon qui les politiques sociales sont « *des interventions collectives ayant un impact direct sur la transformation du bien-être social, des institutions sociales et des relations sociales* ».

### **1. Cadre méthodologique**

Il est à rappeler que cette étude a été réalisée dans le cadre d'un programme de recherche sur les politiques sociales en Afrique. L'étude a concerné pour notre cluster quatre secteurs des politiques sociales au Mali, en Mauritanie et au Sénégal ; à savoir l'éducation, l'emploi, la santé et le logement. Cependant, nous ne traitons que le secteur du logement au Mali dans cet article. D'un point de vue méthodologique, nous avons abordé cette étude sous l'angle du *néo-institutionnalisme historique* (Merrien, 1990, p.294). En tant qu'approche comparative utilisée par les chercheurs en sciences sociales pour étudier la séquence des changements sociopolitiques et économiques à travers le temps, le néo-institutionnalisme historique accorde une attention particulière à l'influence des normes et des valeurs dans le développement des politiques publiques, ainsi qu'au rôle des acteurs et des intérêts. Dans cette perspective, nous nous intéressons aux motivations et l'encadrement des politiques, ainsi qu'à la continuité et aux principaux changements dans le discours et la pratique politiques. C'est pourquoi, nous accordons pour l'étude des trajectoires politiques de logement une attention particulière à l'interface entre les idées, les événements politiques, les contextes situationnels et les règles.

La méthodologie recourue qui est essentiellement qualitative s'est reposée sur la recherche documentaire systématique des bases de données universitaires, articles scientifiques, articles de presse, rapports des organismes de protection sociale et de mise en œuvre des politiques sociales. Les entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès des personnes ressources ayant une expertise avérée sur la formulation et l'implémentation des politiques publiques (anciens ministres, anciens directeurs généraux, hauts fonctionnaires, experts des organismes spécialisés en matière du développement humain, professeurs d'université ayant une expertise dans les politiques sociales, responsables des associations et des mouvements de jeunes, de femmes, des personnes vivant avec un handicap, responsables d'organisations non gouvernementales en charge du genre et des droits des femmes et des personnes vulnérables).

Pour le traitement et l'analyse, des données qualitatives transcrites et des notes de terrain issues de l'observation directe des pratiques des coopératives d'habitat et du processus d'attribution des logements sociaux ont constitué la matière pour la reconstitution des trajectoires des politiques sociales et la saisie fidèle des perceptions et des représentations des acteurs sociaux sur les politiques publiques sociales de logement au Mali.

## **2. Résultats**

### **2.1. Les politiques sociales de logements sous la colonisation (1900-1958)**

Les recherches ont été pauvres sur les politiques sociales de logements sur la période coloniale, alors qu'une littérature foisonnante existe sur les politiques de logements sociaux (Diallo, 2020 ; Berthé et al. 2020 ; 2022 ; Attino, 2020). Les quelques documents qui existaient sur cette période sur les politiques sociales de logements avaient trait aux politiques d'aménagement du territoire et de la réalisation des infrastructures coloniales. Ces politiques coloniales d'aménagement urbain, de l'habitat et de logements n'étaient pas conçues au départ à inclure toutes les populations du Soudan, mais à offrir de meilleurs cadres de vie aux agents coloniaux. Ce n'est qu'à la fin des années 1930 que l'entreprise coloniale s'est penchée sur la question de logements des Africains. Cependant, ces politiques coloniales ont permis de baliser les champs d'intervention des premières générations des politiques sociales de logement et de l'habitat au Mali. Au début des années 1900, les mesures administratives régissant l'urbanisme dans l'Afrique Occidentale Française (AOF), dont les territoires de l'actuel Mali, se traduisaient par l'unification des réglementations et procédures d'affirmation de la puissance de l'État colonial sur le sol. La procédure du lotissement était conçue comme la pierre angulaire de ces mesures administratives

d'aménagement qui excluaient l'établissement des « indigènes » dans les quartiers européens (Poinsot, Sinou, & Mabounou, 1984, p.23). Cela a donné lieu à des politiques de développement des villes à double vitesse où les seules interventions du pouvoir colonial dans les quartiers des « indigènes » ne visaient que les campagnes d'assainissement et de salubrité dont le principal objectif était de lutter contre la propagation des épidémies vers des quartiers « blancs ». Il a fallu attendre la fin des années 1930 pour voir naître des plans de lotissement comme des outils d'organisation de la ville (Poinsot, Sinou, & Mabounou, 1984, p.24). En cela, le style architectural *néo-soudanais* a été suggéré par les autorités coloniales pour les bâtiments officiels des villes de Bamako et de Ségou (Poinsot, Sinou, & Mabounou, 1984, p.24). L'innovation majeure à la fin de la colonisation (1944-1960) fut l'institutionnalisation d'une politique de l'habitat destinée aux « indigènes ». Cette politique se manifesta sous la forme d'aide à l'amélioration de l'habitat d'une part, et d'autre part par la construction des logements (Poinsot, Sinou, & Mabounou, 1984, p.26). C'est sous cette période que furent créés l'Office des habitations économiques, les sociétés immobilières et les sociétés de crédit en AOF. Cette politique s'est investie dans la production de logements standardisés, mais inaccessibles aux Africains au regard de leurs coûts exorbitants de cession. Face à ce constat d'échec, le colonisateur réoriente cette politique non seulement vers l'octroi d'aides à l'amélioration de la construction et vers l'étude de solutions mieux adaptées aux revenus des populations, mais aussi par l'utilisation des matériaux locaux, des techniques simples et d'une main d'œuvre africaine (Poinsot, Sinou, & Mabounou, 1984, p.26). Malgré l'allègement de cette politique de logement et d'habitat pour indigènes, l'État est resté le principal client de cette politique.

## **2.2. Période postindépendance (1958 -1980)**

Les principes d'aménagement de l'espace, définis entre 1945 et 1960, calqués sur ceux en vigueur dans la Métropole française, ne sont pas totalement remis en cause par le nouvel État du Mali en 1960. Cependant, les nouvelles autorités maliennes sont confrontées depuis 1960 à un accroissement de la population urbaine de plus en plus élevée, rendant obsolètes les outils et les politiques de la gestion de la ville hérités du colonisateur. La fin du régime du travail forcé a occasionné des vagues migratoires continues des campagnes vers des centres urbains, au point que le gouvernement socialiste du Mali a pris des mesures restrictives à l'encontre de l'exode rural (Gary-Toukara, 2003). Dans la période postindépendance, le développement des politiques sociales de logement s'est fait parallèlement avec celui des *Sosorombougouw* (littéralement les

occupations en attendant), recourus par des couches vulnérables et des démunis du tissu urbain (travailleurs de l'informel, cadres salariés des catégories inférieures de la fonction publique, les néo-arrivants dans la ville) comme le moyen le plus propice à la réalisation de logements. Les *Sosorobougouw* répondent très peu aux critères de viabilité, d'hygiène et de sécurité foncière. A côté de cette stratégie de quartiers spontanés, s'est développée l'Initiative de logements pour « cadres » de la Société d'Équipement du Mali (SEMA).

La SEMA est une société d'économie mixte créée sous le régime socialiste en 1961, avec pour objectif de mettre en valeur et d'équiper le territoire national. Elle ambitionnait d'accorder des prêts à l'habitat, mener des opérations de lotissement en parcelles assainies destinées à une clientèle de fonctionnaires à faibles revenus et de construire des logements pour cadres (Ba, 1995, p.34). Le programme de logements *SEMA de Badalabougou*, commencé sous la Première république, se poursuivra sous la deuxième république. Sous la deuxième république, la deuxième composante des logements SEMA a été réalisée à Faladiè sous la dénomination « Programme SEMA- Faladiè ». La SEMA n'a pas pu insuffler le dynamisme attendu dans la politique de logements à cause du coup d'état de 1968. En plus de la deuxième phase du Programme SEMA sous le régime militaire, on peut noter la création du Fonds National du Logement (FDL) et la mise en place d'une politique de prêt bancaire pour le financement des logements de cadres (Ba, 1995, p.31). Ces deux instruments de financement des logements des cadres que sont le FDL et le prêt bancaire n'ont pas pu atteindre leurs objectifs à cause non seulement des irrégularités de versement des contributions des employeurs et de la faiblesse des subventions d'État, mais aussi à la lourdeur administrative et à la mauvaise gouvernance au sein de la Banque de Développement du Mali (BDM), chargée de mettre en œuvre la politique de prêt logement. Ayant coûté à l'État malien la bagatelle de plus de 5 milliards (Ba, 1995, p.36), l'Opération SEMA n'a pas pu être reproductible à d'autres villes maliennes au cours de cette période. Les défauts majeurs de l'Opération SEMA ont été son faible maillage territorial et l'exclusion des couches défavorisées, au profit d'une bourgeoisie étatique et marchande. En effet, au cours des années 1970, l'Opération SEMA, destinée au départ aux cadres de l'État, a été accaparée par la bourgeoisie bamakoise, à cause du montant des frais de location mensuelle de ses logements. Il faut rappeler que c'est la période pendant laquelle l'État peinait à assurer la régularité du paiement des salaires de ses agents. Il va sans dire que l'irrégularité des salaires a été un handicap majeur à la mise en œuvre de l'Opération telle qu'elle a été pensée par les pouvoirs publics de l'époque. Malgré ses

défauts d'inclusion sociale et territoriale, la SEMA est la seule politique sociale de logement qui a pu transcender les régimes politiques postcoloniaux maliens.

### **2.3. Période des PAS (1980-1990)**

La période des Plans d'ajustement structurel (PAS) est caractérisée par une politique de logement plus libérale dont l'objectif était la production des logements et la réalisation de lotissements de parcelles viabilisées destinées à une clientèle aisée ou ayant accès au capital financier. Cette politique de logement était supportée par la volonté de l'État de créer des ressources fiscales sur le foncier et l'entreprise privée. Elle a permis l'émergence des sociétés immobilières dans le secteur du logement. La première expérience de production de logement par des sociétés immobilières pendant cette période a été le Programme *Faso-Kanu* (*l'amour de la patrie*). Le programme *Faso-Kanu*, dans sa conception, était essentiellement destiné aux Maliens établis à l'étranger pour leur permettre d'investir dans le foncier bâti sécurisé. C'est la période des expulsions des migrants maliens de par le monde (Sylla, 2022). Les migrants qui retournaient ont éprouvé d'énormes difficultés à se loger. Le programme était conçu pour leur assurer un retour sécurisé et honorable. Fonctionnant sur la base d'un partenariat public-privé, l'État du Mali était chargé de mettre à la disposition des terrains, tandis que la société immobilière *Faso-Kanu* était chargée d'assurer la commercialisation des logements construits. Son principal mode de commercialisation était la vente en « *l'état futur achèvement* », qui est un contrat par lequel le vendeur s'engage à livrer à l'acquéreur le logement dès que les travaux de construction sont achevés. Ce mode de commercialisation, soumis à de nombreuses difficultés, le programme opta pour la production de logements vendus clefs à la main et à la location des immeubles en vue d'honorer ses engagements contractuels. Le Programme *Faso-Kanu* a pu réaliser la construction de 1522 villas à Sogoniko (Ba, 1995, p.37). A la différence du Programme SEMA qui était destiné aux cadres de l'État dans sa première phase et ensuite à une bourgeoisie marchande bamakoise dans sa deuxième phase, le Programme *Faso Kanu* a ciblé une clientèle exclusivement riche ou toute personne pouvant avoir au système bancaire. Tout comme le Programme SEMA, *Faso-Kanu* n'a pas pu réduire les inégalités territoriales et de classe dans le ciblage de sa clientèle, au regard de son orientation mercantiliste. Les Programmes SEMA et *Faso Kanu* ont été insensibles à la prise en compte du genre et de l'équité, ni dans leur conception, ni dans leur implémentation. La non prise en compte de l'intégration du genre dans ces programmes de logement se comprend du fait que les questions de genre étaient peu ou absentes des discours et

pratiques de développement à l'époque. Si les deux programmes n'ont pas pris en compte intentionnellement la dimension genre dans leur mise en œuvre, des pauvres ont réadapté la stratégie des *Sosorombougouw* comme mode par excellence d'accès au foncier bâti. Des quartiers entiers ont été créés sur la base de cette stratégie volontariste de ceux de la basse échelle des hiérarchies politique, économique, sociale et bureaucratique.

La deuxième initiative sous cette période a été celle du Projet Urbain de Magnambougou (PUM) qui a été mis en œuvre dans le quartier de Magnambougou (Bamako) entre 1979 et 1983. Il est considéré par M. Ba (1995) comme le programme qui a plus pris en compte les besoins de parcelles des pauvres et de la classe moyenne de la première à deuxième républiques. En effet, le PUM livrait quatre catégories de parcelles en fonction des revenus. En guise d'illustration, la catégorie A, destinée aux ménages pauvres dont le revenu mensuel est inférieur à 45 000 f CFA, constituait 70% des parcelles produites attribuées (Ba, 1995). A la différence des programmes SEMA et *Faso Kanu*, les parcelles livrées par le PUM étaient équipées en bornes fontaines, en fosse de drainage, d'éclairage public, de bitumage des voies primaires et d'infrastructures sociales (école, marché et centre de santé). De plus, des plans ont été élaborés pour aider les bénéficiaires à utiliser rationnellement les petites surfaces mises à leur disposition.

S'agissant des limites du PUM, on peut relever le faible niveau de mise en valeur des parcelles par les acquéreurs à cause des exigences de construction en dur obligatoire, le délai de construction relativement court, le respect strict des plans types. Ces exigences du cahier des charges ont conduit deux tiers des acquéreurs des catégories A et B à revendre leurs parcelles, alors qu'un crédit initial avait été dégagé pour leur permettre de construire les parcelles convenablement (Ba, 1995, p.40). En dépit de ces insuffisances qui étaient caractéristiques de nombre de projets d'envergure de cette époque, le PUM est l'une des expériences pionnières les plus abouties de la politique de logement de masse des pouvoirs publics au Mali.

Le PUM s'est distingué par la prise en compte des niveaux de vie et des inégalités de revenus. En cela, le PUM fut une innovation de politique sociale de logement au Mali.

#### **2.4. Période de l'ouverture démocratique (1991)**

Le programme ACI (Agence de cession immobilière) est l'une des initiatives phares en matière de logement de la période démocratique. L'ACI, une société immobilière d'économie mixte à gestion privée, est créée en 1992 par l'Ordonnance n°92-001/P-CTSP du 15 janvier 1992. La création de l'ACI entre dans le cadre de la politique générale de logement entreprise par l'État du

Mali et la Banque mondiale. Le programme ACI est une expérience pionnière de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Logement (SNL) dont l'un des objectifs est de mettre en place une banque de l'habitat et de reformer le Fonds National de Logement en Office Malien de l'Habitat, pour permettre l'accès d'un grand nombre de Maliens aux logements décents.

L'ACI ne fera pas mieux que les programmes SEMA et *Faso-Kanu* en termes d'inclusions sociale et économique des couches vulnérables puisqu'elle s'est focalisée sur « *une clientèle riche, capable de débloquer de grosses sommes* » (Ba, 1995, p.41). Le mode de commercialisation dévolu à l'ACI est la vente aux enchères. Au regard de ce mode particulier d'acquisition, les prestations et les services de l'ACI sont essentiellement destinés aux maliens de l'Extérieur, investisseurs expatriés, hauts cadres d'État et commerçants. Cependant, les initiatives l'ACI que celles des sociétés immobilières sont destinées à une clientèle solvable, réservant peu ou pas de places aux cadres moyens et aux travailleurs, dont le corollaire est le renforcement des ségrégations urbaines, avec d'une part des établissements pour les élites bureaucratiques et marchandes et d'autre part, des quartiers spontanés réservés aux moins nantis et à la classe moyenne (Ba, 1995, p.43). Ce constat dressé par M. Ba (1995) fait remarquer à M. Bertrand, (2014, p.159) que la mobilisation du sol à Bamako à partir de 2012 se montre tiraillée entre des ambitions nationales en matière de logement et des intérêts privés souvent fragmentaires. L'idée des programmes de logements sociaux et des coopératives de l'habitat est partie de ce constat d'échec.

### ***Programme des logements sociaux (ATTbougou)***

La politique des logements sociaux initiée sous le Président Amadou Toumani Touré en 2003 capitalise les acquis et les échecs des programmes antérieurs de logements comme la SEMA, le PUM, le Projet ATEPA-MALI et l'ACI. En effet, les logements sociaux sont des « *logements bénéficiant la subvention de l'État. Ils sont réalisés dans le cadre d'un programme gouvernemental et visent à faciliter l'accès des couches à revenus faibles et intermédiaires au logement* » (Article 2, Décret N° 2015-0351/P-RM du 8 mai 2015 fixant les modalités d'attribution et de gestion des logements sociaux). Par son mode particulier de maillage territorial, le programme des logements sociaux s'est limité aux villes principales et secondaires. Le programme des logements sociaux est la matérialisation la plus manifeste de la SNL adoptée en 1995 qui s'était fixée comme objectif de réaliser 150 000 logements à Bamako et 120 000 logements dans 14 autres villes secondaires en 5 ans (Diallo, 2020, p.125). Pour l'atteinte de cet

objectif, l'Office Malien de l'Habitat (OMH) et la Banque de l'Habitat du Mali (BHM) ont été créés en 1996. Le programme des logements sociaux de l'OMH propose des logements dits sociaux (F2 et F3) et dits économiques (F4 et F5). Les critères d'éligibilité et d'attribution des logements sociaux sont fixés par l'article 20 du *Décret N° 2015-0351/P-RM* du 8 mai 2015 comme suit :

Être de nationalité malienne ; avoir un salaire/ revenu à même de supporter les échéances de remboursement ou être un démuné répertorié au niveau des services du Développement social ; justifier, s'il est exigé, un apport personnel d'un montant équivalent à un pourcentage du prix de cession ; ne pas être bénéficiaire de logement dans une opération similaire et/ou subventionnée par l'État ou ses démembrements ; ne pas être propriétaire de logement dans la localité de réalisation du programme ; s'engager à domicilier son salaire/revenu dans les comptes d'une des banques ou institutions financières partenaires du programme.

En guise d'illustrations de cette volonté d'inclusion sociale, la clef de répartition de l'Opération d'attribution des 1552 logements sociaux de Tabacoro en 2015 se présentait comme suit : 51% de salariés, 40% de non-salariés, 9% de Maliens établis à l'étranger et 44% de femmes bénéficiaires sur l'ensemble des attributions (Communiqué de presse relatif à l'attribution des 1 552 logements sociaux de Tabacoro). En plus de ces critères d'éligibilité et la clef de répartition des logements, la commission d'attribution applique des sous-critères d'attribution qui tiennent compte de la situation matrimoniale, la situation physique, l'âge, la charge du postulant (enfants mineurs ou majeurs) et l'existence d'anciens récépissés prouvant que le postulant a participé à d'autres opérations sans succès (Tamboura, 2015). Les personnes démunies répertoriées dans les registres du ministère du développement social bénéficient des conditions spéciales d'attribution (gratuite) des logements sociaux dans la limite du quota qui leur est attribué (Décision n°2018-086/MHU-SG-DU 09 mai 2018). En plus des conditions d'éligibilité, les bénéficiaires des logements sociaux bénéficient des tarifs préférentiels pour leurs branchements sur les réseaux d'électricité et de l'eau. Ces tarifs préférentiels font 61% du tarif normal d'un branchement sur le réseau électrique public et de 20 000 f CFA pour un branchement sur le réseau d'adduction en eau potable. A l'analyse, on se rend compte que les opérations d'attribution accordent une place de choix à la prise en compte du genre, toute chose qui contraste avec les analyses économétriques de B. Berthé et *al.* (2020a, p.152), selon lesquelles le genre n'est pas un déterminant clef dans l'attribution des logements sociaux.

### 3. Discussion

#### 3.1. Inclusion sociale arrachée au prix de luttes sociales controversées

Conçu à partir d'une initiative présidentielle en 2003, l'objectif initial du Programme des logements sociaux était aussi de loger massivement les cadres de l'État et les non-salariés pouvant disposer une caution à la BHM. Au bout de luttes sociales, cet objectif initial a été élargi aux Maliens de revenus intermédiaires et aux « cas sociaux » (Bertrand, 2014, p.161 ; Diallo, 2020, p.118).

Les premières opérations d'attributions entre 2003 et 2006 à Yirimadio en Commune VI à Bamako se caractérisaient par une tendance à la marginalisation manifeste des couches sociales à faibles revenus. En réponse à ces griefs, les autres programmes de logements sociaux ont revu les critères d'attribution et de maillage territorial des logements sociaux, en considérant des offres à l'intention des capitales régionales et des citoyens à faible revenus. C'est pour dire que l'inclusion sociale a été ascendante dans la mise en œuvre de la politique des logements sociaux au Mali. Si au départ du programme on a noté peu d'engouement chez nombre de citoyens pour les logements sociaux du fait de l'étroitesse des parcelles et le nombre limité de chambres ne pouvant pas loger, dit-on, des grandes familles, force est de constater aujourd'hui que les *ATTbougou* sont très sollicités du fait de leur garantie de sécurité foncière, de viabilité et d'équipement en infrastructures sociales. A cause de ces avantages, les attributions sont devenues très politisées et clientélistes qui ont un peu détourné le programme de son objectif premier, celui de loger les couches démunies et la classe moyenne. A ce niveau, il existe des normes pratiques dans les attributions qui tranchent avec les critères officiels.

Les 1552 logements ont été « distribués » comme du petit pain à des personnes triées sur le volet. Aucun Malien commun n'a reçu un des logements. Tous les bénéficiaires justifient d'un lien, quel qu'il soit, avec un parti politique, un membre du gouvernement ou d'une institution de la République, la famille présidentielle ... (Tamboura, 2015).

Dans la même veine, un de nos enquêtés se plaignait des conditions d'attribution en ces termes : « *Si on voulait faire du sérieux, on n'allait pas confier la présidence de la commission d'attribution à quelqu'un qui est d'une moralité douteuse pour avoir été impliqué dans des affaires d'atteinte aux biens publics* ». Pour des enquêtés, des logements sociaux ont servi de primes de récompense aux artistes, sportifs ayant remporté un trophée, hommes des médias et militants de partis politiques ayant « mouillé les maillots » lors des campagnes des élections présidentielles.

Aujourd'hui, des hauts commis de l'État s'attribuent des logements, sous couvert de prête-noms (épouses, enfants de moins de 18 ans, etc.), ou qu'un postulant peut bénéficier de plus d'un logement dans une seule opération (Tamboura, 2015), alors que les textes l'interdisent. Le cas emblématique de ces pratiques clientélistes autour du programme des logements sociaux a été la suspension par le ministre en charge du domaine du processus d'une opération d'attribution et de la dissolution de la commission d'attribution pour motif d'irrégularités dans la procédure d'attribution (cf. Communiqué n°2022-1/MUHDATP-SG). A la suite de cette décision, une nouvelle commission a été installée qui a publié une nouvelle liste de bénéficiaires. Cependant, la nouvelle commission fait aussi l'objet d'un recours d'annulation de la cour suprême pour vice de procédure dans sa mise en place. Face à ces violations des critères d'éligibilité et d'attribution, des associations de défense des droits des bénéficiaires dont l'Organisation pour la défense du droit au logement (ODDL) ont été créées pour moraliser les conditions d'attribution des logements sociaux au Mali. Ces associations de défense des droits des bénéficiaires des logements sociaux ne sont pas aussi sans reproche. Un de nos enquêtés nous narre ici sa mésaventure :

Ça me fait la cinquième fois que je postule sans succès. En 2018, après la publication de la liste des bénéficiaires, une dame du quartier se disant être membre d'une association m'a fait une proposition. Elle m'a dit de payer 500 000 f CFA pour qu'elle me mette dans leur quota. J'ai payé ladite somme et j'attends.

Au lieu de normaliser les critères d'attribution des logements sociaux et leurs conditions d'habitabilité, ces associations de défense du droit au logement revendiquent des quotas sur les attributions, qu'elles monnaient auprès de potentiels demandeurs. Comme conséquence de cette gestion dite catastrophique par des candidats malheureux dont certains sont à leur cinquième tentative infortunée par faute d'entregent et de faiblesse de leur capital politique, dit-on, l'architecture et le paysage sont en train de changer : des immeubles de deux niveaux sont en train de remplacer les logements de types F3 et F4.

Des enquêtés dénoncent également la transformation des logements sociaux en crèches et en enclos pour le bétail par des bénéficiaires qui ne sont pas dans un besoin pressant de se loger.

De même, l'OMH, le service public en charge de la gestion des logements sociaux, croule sous le poids des impayés (Berthé et al., 2022b, p.655).

Si les logements sociaux font une forte demande à Bamako, dans des chefs de lieu de cercle, ils font l'objet de peu d'engouement, conduisant des responsables des domaines de l'État et de l'habitat à démarcher les cadres servant dans ces localités à postuler. Le peu d'engouement et d'intérêt pour les logements sociaux dans les chefs-lieux de cercle s'explique par un certain nombre de raisons : leurs prix de cessions sont hors de portée des ruraux alors que les salariés de ces localités ont une préférence résidentielle pour des capitales régionales et Bamako. Il faut aussi noter que les logements sociaux sont souvent réalisés dans des chefs-lieux de cercle sur des sites d'accès difficile ou excentrés. De tels défauts de conception nous ont été rapportés à Bafoulabé où les logements sociaux, se trouvant dans le lit du fleuve, sont inondés pendant la saison des pluies. Face à ces difficultés, un cadre des domaines de l'État nous confiait ceci lors d'un entretien :

...dans des chefs-lieux de cercle, la construction des logements sociaux est devenue un vrai gâchis pour l'État. Certaines maisons sont construites depuis des années sans qu'elles n'aient de preneurs, malgré des campagnes de proximité que nous entreprenons. Il va arriver un moment où il va falloir songer à leur assigner d'autres vocations, comme par exemple les transformer en bâtiments publics ou des logements d'astreinte pour les personnels administratifs de l'État. On a l'impression comme si l'État attendait desservir les grandes villes au profit des centres urbains secondaires pour des questions d'inclusion et de maillage d'une politique qui devrait avoir normalement comme cibles prioritaires des villes.

En plus de ces défauts de conception, nous avons les défauts de paiement qui ont amené l'État à revoir sa politique en vidant progressivement le concept de logements sociaux de son caractère social et solidaire. C'est ainsi que depuis 2019, l'OMH opte pour « *la vente au cash de 1200 logements sociaux à Tabacoro et Samaya au prix de 31,5 millions et 45 millions FCFA* » (James, 2021). Cette décision de vente risque à la longue de consacrer le désengagement de l'État de la politique des logements sociaux au profit des privés (sociétés immobilières et banques) ou des coopératives d'habitat.

### **3.2. Coopératives d'habitat : un système mutualiste**

Les coopératives d'habitat constituent la dernière innovation « *qui monte en force sur les questions foncières et de logement depuis les années 2000* » (Bertrand, 2014, p. 197). En plus des citoyens à revenu modeste, les coopératives de l'habitat sont aussi recourues par les corporations (les syndicats de la police, le service social de la gendarmerie, de la garde, de l'armée, de la santé, les associations de migrants, etc.) (Sylla, 2022). A Bamako, l'Union des Associations et des Coordinations d'Associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démonis

(UACADDDDD) et la Confédération nationale des sociétés coopératives d'habitat du Mali (CONASCOH-Mali) font figure de pionnières de coopératives d'habitat. Régies par l'Acte uniforme de l'OHADA et la Loi n°01-076 du 18 novembre 2001 régissant les sociétés coopératives, les coopératives d'habitat, fonctionnent sur une base mutualiste. Si l'État du Mali met à la disposition des coopératives d'habitat des parcelles par le canal de l'OMH depuis 2005, nombre de parcelles acquises n'ont pas fait l'objet de réalisations et font, pour la plupart, «...l'objet de convoitise, de réclamation par individus ne disposant que des titres provisoires contres des titres fonciers en bonne et due forme donnés par l'État, de procès, de retrait et de réattribution » (All Africa, 2017). Cette situation a fait dire à un ministre de l'Habitat la possibilité en 2017 d'envisager le concept de l'habitat social comme un outil complémentaire aux « besoins de logements » à travers un type de partenariat public-privé entre les coopératives, les sociétés immobilières et les sociétés financières (All Africa, 2017). Cependant, les coopératives d'habitat semblent pour le moment hésitantes à souscrire au mécanisme de prêt-acquéreur pour cause de l'instabilité et la vulnérabilité des sources de revenus de leurs sociétaires.

### **3.3. Le mécénat aux rescousses des besoins de logement des plus vulnérables**

Enfin, le libéralisme économique qui proclame la fin des fonctions de l'État-providence dans bien de domaines des politiques sociales y compris le logement a permis aux opérateurs économiques de s'illustrer dans l'économie morale d'attribution de maisons aux couches marginales de la société (chargeurs handicapés de camions, hommes de castes inférieures, artistes). Ce type nouveau de mécénat tire ses racines des valeurs de *gnongondèmè* (entraide), de partage et d'une éthique de la solidarité.

L'originalité de cette étude est d'avoir apporté un éclairage sur la variabilité des politiques sociales de logement qui ont essayé de prendre en compte l'indigence, les vulnérabilités de revenus, le maillage territorial, l'ancrage social et l'informalité des moyens d'existence dans leur définition et mise en œuvre. Ainsi, parallèlement aux initiatives de l'État et des entreprises, les coopératives de l'habitat ont été mises en place en vue de faciliter l'accès dit démocratique aux logements pour la classe moyenne, les personnes à revenu faible et les démunis, en vue de corriger les défauts d'inclusion des politiques élitistes de logement jadis pilotées par le haut.

## Conclusion

Au Mali, diverses politiques et des stratégies ont été mises en œuvre en vue d'offrir aux acteurs sociaux de meilleures conditions d'accès aux logements décents. Dans leur mise en œuvre, on peut distinguer quatre grandes phases, chacune répondant aux besoins des acteurs sociaux et de l'économie nationale. De la colonisation à la fin des années 1970, les politiques sociales de logements ont été caractérisées par une forte volonté de l'État à fournir des logements décents à ses cadres. Cela s'est traduit par la création des sociétés d'État et des programmes de logement et d'habitat. Les politiques sociales de logements de ces périodes, à cause de la mauvaise gouvernance et du coût élevé des logements offerts, ont été détournées de leurs vocations à loger les cadres moyens au profit des élites bureaucratiques et marchandes. De la période coloniale à la fin des années 1980, nous avons constaté que les politiques sociales de logements et de l'habitat étaient résiduelles et de portée limitée, reflétant presque exclusivement l'intérêt du gouvernement colonial et d'une minorité de citoyens urbains et éduqués. Les politiques sociales de cette époque ont souffert d'un défaut d'inclusion sociale dans leur formulation que dans leur mise en œuvre. Face à ces ratées, les pouvoirs publics de l'ère démocratique ont pris au sérieux la question des logements et de l'habitat au profit de la classe moyenne et des couches démunies de la société malienne. Cette volonté politique a été matérialisée par l'adoption par le gouvernement du Mali en 1995 de la SNL. Cette stratégie a permis la création de la BMH et de l'OMH, destinés à financer et à réaliser en théorie des logements pour toutes les catégories de Maliens. La réalisation des logements sociaux à partir de 2003 et les coopératives de l'habitat sont les actions de cette stratégie. La période de 1990 à 2020 a été celle où le néolibéralisme a été institutionnalisé à outrance au Mali, se soldant par le retrait de l'État de nombre des secteurs des politiques sociales. Cependant, c'est au cours de cette période qu'on observe la formulation et la mise en œuvre des politiques sociales de logements les plus ambitieuses et les plus inclusives, même si dans la mise en œuvre de celles-ci, la gabegie et le clientélisme ont quelque peu sapé leur potentiel de transformation, de justice sociale et d'autonomisation des moins nantis de la société. L'approche « top-down » en plus des pratiques clientélistes dans les attributions des *Logements sociaux* n'ont pas permis une meilleure inclusion des classes moyennes et des couches vulnérables pour qui les *Logements sociaux* sont destinés. En définitive, l'analyse des politiques sociales de logements dans le Mali postcolonial montre que si certaines ont été inclusives et transformatrices dans la formulation, elles l'ont été moins dans la mise en œuvre. Comme

perspectives, cette étude ouvrira certainement un vaste chantier de recherches sur d'autres domaines négligés des politiques sociales au Mali.

### Références bibliographiques

ALL AFRICA, 2017, « Mali : Financement de l'habitat social et écologique du pays », *Le journal de l'économie malienne*.

ATTINO Mahamar, 2020, « La Politique du Bulldozer ou la Gestion Foncière au Cœur des Tensions Sociales à Bamako au Mali ». *European Scientific Journal*, Vol.16, No.29, 226-293.

BA Mamadou Fadiala, 1995, *Quartiers spontanés et gestion partagée des services urbains à Bamako (Mali)*. Thèse de doctorat d'Université en Géographie. Université Michel de Montaigne-Bordeaux III.

BAGAYOGO Shaka, 1986, « Rapports sociaux et modes d'occupation de l'espace agro-pastoral dans la boucle du Niger (Mali) », *ORSTOM*, no 28219, 24 p.

BERTHÉ Bakary, DOLO Sory, KEITA Aminata, OUONOGO Souleymane, 2020a, « Déterminants des durées d'accès aux logements sociaux du Mali », *Recherches Africaines*, n°027, pp.142-154.

BERTHÉ Bakary, GUINDO Laya Amadou, BALLO Issa, BAGAYOKO N'Famoussa, 2022b, « Financement des logements sociaux et pérennisation au Mali », *Revue Internationale du Chercheur*, Vol. 3, n° 2, pp.647 – 661.

BERTRAND Monique, 2014, « Mobilisations foncières à Bamako : des défis de la gouvernance à ceux de la citoyenneté », in *Le Mali contemporain*, pp.159-186.

CRENSHAW Kimberle, 1991, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color », *Stanford Law review*, Vol. 43, No. 6, pp.1241-1299.

DE DISSONGO Ambaba, 2018, « Mali/Accès Aux Logements À Moindre Coût : Bientôt 42.500 Logements Construits ! » *L'Observatoire*. <https://icimali.com/mali-acces-aux-logements-a-moindre-cout-bientot-42-500-logements-construits/>

DIALLO Balla, 2020, « Politique de logements sociaux et problématiques d'attribution au Mali : cas des 1008, 320 et 501 de Yirimadio en commune VI du District de Bamako », *Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique*, 2(1), pp.111-125.

GARY-TOUNKARA Daouda, 2003, « Quand les migrants demandent la route, Modibo Keita rétorque : " retournez à la terre !" Les" Baragnini" et la désertion du" chantier national" (1958-

1968) », *Mande Studies*, 5(1), pp.49-64.

JAMES Jean-Pierre, 2021, « Vente au cash de 1200 logements sociaux à Tabacoro et Samaya : L'hypothèse du vide des caisses de l'État se confirme », *Le Nouveau Réveil*.

JONCKERS Danièle, 1994, Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud in Jean-Pierre Jacob, Philippe Lavigne Delville (eds), *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*. Paris : Karthala, pp.121-134.

KUÉPIÉ Mathias, 2012, « L'impact de la solidarité familiale sur le niveau de vie et la pauvreté des personnes âgées au Mali », *Revue canadienne d'études du développement*, 33(2), pp.198-213.

LE BOSSE Yann, 2003, « De l'« habilitation » au « pouvoir d'agir » : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), pp.30-51.

MC CALL Leslie, 2005, « The complexity of intersectionality », *Signs*. Vol. 30, No 3, pp. 1771-1800.

MERRIEN Françoise Xavier, 1990, « État et politiques sociales : contribution à une théorie néo-institutionnaliste », *Sociologie du Travail*, 32(3), pp.267-294.

MKANDAWIRE Thandika, 2011, « Social policy in a development context », *Social Policy & development Program Paper N°7*, United Nations Research Institute for social Development, 32p.

NINACS William A., 1995, Empowerment et service social : approches et enjeux. *Service Social*, 44 (1), pp.69–93. <https://doi.org/10.7202/706681ar>

POINSOT Sternadel, SINOUE Alain et MABOUNOU, 1984, *Urbanisme et habitat en Afrique noire francophone avant 1960 : inventaire de l'expérience française sur les problèmes d'aménagement, d'habitat, de techniques du bâtiment dans les pays en voie de développement avant 1960*. Paris : AFD.

SYLLA Almamy, 2022, « Associations de femmes rapatriées : entre volonté d'innover et s'autonomiser par l'entrepreneuriat ? », *Études Maliennes*, n° 94, pp.84-112.

TAMBOURA Sékou, 2015, « Attribution des 1552 logements sociaux : Magouille à ciel ouvert ! Un ministre parmi les bénéficiaires », *L'Aube*.